

Séance du Conseil Municipal du 24 avril 2008

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence d'Anny FLINTHAM-WALLET, Maire de PLACHY-BUYON.

Etaient présents (Maire et adjoints puis ordre alphabétique) : Anny FLINTHAM-WALLET, Christiane HERBET, Jean-Paul VORBECK, Lionel NORMAND, Jean-René FLAMANT, Chantal BACHELAY, Yann DELAHAYE, Stéphanie ENGUELEGUELE, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Pascal JORON, Emmanuel MAITRE, Jean-Pierre de SAINT-ACHEUL, Paul MARTICHO, Gary SZUMNY. Procuration : Marie-Françoise FELLER à Mme Martine FAUQUEMBERGUE
Mme HERBET a été élue secrétaire de séance.

Le Maire présente Monsieur Didier GUERGUESSE, Trésorier de Conty depuis le 1^{er} janvier 2008. Monsieur GUERGUESSE remet aux membres du Conseil Municipal un document résumant les principes budgétaires. Le Maire rappelle que la commission « finances » réunie le 22 avril a étudié une première fois le budget, à l'issue de cette réunion des simulations d'augmentation des taux d'imposition et du produit attendu ont été demandées. Le Trésorier présente les simulations qu'il a établies (tableaux distribués aux conseiller(e)s).

Vote des taux des quatre taxes directes locales

Après étude des tableaux fournis, le Conseil Municipal décide une augmentation du produit attendu de 2 %.

	Taux de 2007	Taux voté pour 2008
Taxe d'habitation	5,5 %	5,61 %
Taxe Foncière	13,23 %	13,50 %
Taxe Foncier Non Bâti	19,99 %	20,39 %
Taxe Professionnelle	7,26 %	7,41 %
Produit attendu	119 403 €	121 825 €

Attribution des Subventions aux associations

Il est rappelé que le versement des subventions est subordonné à la présentation d'un bilan de l'année précédente et d'un projet avec bilan prévisionnel. Mr Flamant, Adjoint délégué aux relations avec les Associations va rencontrer les présidents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'octroi des subventions suivantes :

- Amicale des Aînés	110 €	
- Association des Parents d'élèves	110 €	
- Association Sportive Plachy-Prouzel (foot)	200 €	(110 € en 2007, 300 € sollicités pour achat de maillots en 2008)
- Association Anim'en ciel	300 €	(projet à préciser d'avantage)
- Association des Donneurs de Sang	110 €	
- Club de Gymnastique	110 €	
- Club de Tennis de la Coulée Verte	300 €	(dispose de fonds, préciser les projets)
- Fédération des œuvres laïques	30 €	
- Prévention routière	15 €	
- Restaurants du Cœur	300 €	
- Souvenir Français	50 €	
- Association Anciens Combattants	110 €	
- Les Petits Mozarts	500 €	(projet concert le 27 novembre à Plachy-Buyon)
- Forain fête locale : Mr Boulanger	250 €	
- Forain fête locale : Mr Navet	100 €	
- ADAPEI Papillons Blancs (opération brioches)	400 €	
- Lou organisation (théâtre)	300 €	(fournir un bilan, un projet, la répartition des membres)
- Société de pêche « l'eau vive »	200 €	(ce club se charge d'entretenir les bords de la Selle, cette subvention servira à l'achat d'une débroussailluse, c'est la 1 ^{ère} année que cette association est subventionnée)

Total des subventions : 3495 €

Vote du Budget Primitif communal 2008

Le Conseil Municipal étudie les propositions du Maire article par article pour l'année 2008 (la maquette distribuée présente les propositions et réalisations de 2007 et les propositions de 2008 – consultable en mairie).

En section de fonctionnement, les prévisions des dépenses et recettes s'équilibrent à 614 235 €.

Fonctionnement - Dépenses

Chapitre 11 : charges à caractère général (eau, EDF, carburant, entretiens, fêtes ...) : 97 974 €

Chapitre 12 : charges de personnel (salaires, cotisations...) : 141 010 €

Chapitre 22 : dépenses imprévues : 35 163 €

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : 86 998 € (indemnités élus, contributions aux syndicats, virement au budget assainissement 45 088 €)

Chapitre 66 : remboursement d'emprunt (part intérêts) : 6710 €

Chapitre 023 : virement vers la section d'investissement : 246 380 €

Total des prévisions pour les dépenses de fonctionnement : 614 235 €

Fonctionnement – Recettes

Chapitre 13 : atténuation de charges (remboursement maladie, CAE ...) : 5000 €

Chapitre 70 : produits des services (remboursement électricité et eau cantine par la com de com...) : 11 840 €

Chapitre 73 : impôts et taxes : 167 825 € (dont 121 825 € issus des 4 taxes directes locales)

Chapitre 74 : dotations et participations : 199 668 €

Chapitre 75 : revenus des immeubles (location de salle) : 3200 €

Chapitre 002 : excédent de fonctionnement : 221 492 €

Total des prévisions pour les recettes de fonctionnement : 614 235 €

En section d'investissement, les prévisions des dépenses et recettes s'équilibrent à 946 539 €.

Les recettes comprennent le solde de la Dotation Globale d'Equipeement concernant la construction de la mairie (28 586 €), les subventions obtenues pour le futur atelier municipal (60 269 € en tout), les travaux à la mare (3000 €) et au mur de l'église (3684 €), et début du remboursement d'une partie de la TVA suite à la construction de la mairie, et pour équilibrer, la souscription d'un emprunt de 150 000 € est prévu au budget et ne sera réalisé que si besoin.

Les dépenses d'investissement comprennent notamment le remboursement du capital des emprunts (16 100 €), les frais liés au Plan Local d'Urbanisme, les travaux sur l'église (20 0000 €) et la mare (40 000 €), travaux de construction de l'atelier municipal (212 500 €), achat de la maison de Mr Macaigne (120 000€), extension des réseaux électriques et d'eau Route de Bacouel pour la salle multisports et extension prévus au Hameau de Buyon, travaux au logement de fonction du garde champêtre, achat de matériel pour le futur club informatique.

Des crédits seront également ouverts pour trois barrières amovibles à installer Résidence la Clé des Champs (rappel de Mr Vorbeck) ainsi qu'un achat de terrain pour l'installation d'une Armoire Haut Débit (voir les informations à la fin du compte rendu).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2008 à l'unanimité.

Vote du Compte Administratif 2007 et du Budget Primitif ASSAINISSEMENT 2008

Compte Administratif Assainissement 2007

Section d'investissement

Dépenses réalisées : 4 399,60 € Recettes réalisées: 7 794,00 € Excédent de 3 394,40 €

Section de fonctionnement (exploitation)

Dépenses réalisées : 7 794,00€ Recettes réalisées :5 067,66 € Déficit de 2 726,34 €

Ces résultats de l'année 2007 sont à cumuler avec les résultats antérieurs.

Section d'investissement

Résultat antérieur : + 37 521,28 € Résultat 2007 :+ 3 394,40 € Résultat de clôture : + 40 915,68 €

Section de fonctionnement

Résultat antérieur : - 30 021,95 € Résultat 2007 :- 2 726,34 € Résultat de clôture : - 32 748,29 €

Budget Assainissement 2008

L'excédent de la section d'investissement ne peut pas être transféré en fonctionnement. Partant de ce constat, étant donné la nécessité de résorber le déficit de fonctionnement (- 32 748,29 €) et d'effectuer, d'une part, le suivi agronomique des boues issues de la station d'épuration (3800 €), et d'autre part, les travaux nécessaires à la mise en place des bâches de stockage de boues (21 000 €), le Conseil Municipal n'a pas d'autre choix que d'abonder le budget annexe assainissement grâce au budget communal (subvention exceptionnelle de 45 088 €, possible dans les communes de moins de 2500 habitants). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte le Compte Administratif 2007 et le Budget Assainissement 2008.

Fonctionnement – dépenses : 47 088 € Fonctionnement – recettes : 47 045 €

Investissement – dépenses : 21 257 € Investissement – recettes : 48 412 €

En investissement, on constate que la règle budgétaire de l'équilibre n'est pas respectée, mais ce fait est toléré s'agissant d'un excédent (on ne crée pas de fausses dépenses).

Attribution des indemnités de gestion et de budget au Trésorier

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer les indemnités de conseils et de budgets à Mr Guerguesse, Trésorier de Conty, selon les lois en vigueur.

Impact du transfert de la compétence scolaire à la Communauté de Communes sur le taux de la Taxe Professionnelle entre 2005 et 2006

Suite au transfert de la compétence scolaire à la Communauté de Communes du Canton de Conty, les taux d'impositions communaux avaient été diminués, la Com. de Com. augmentant les siens. Afin de neutraliser le plafonnement de son taux de Taxe Professionnelle (TP) (article 85 loi de finances de 2006), la Com.de Com. a besoin que chaque commune délibère sur l'évolution de son taux de TP. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal rappelle les taux de TP 2005 (9,48 %) et 2006 (7,18 %) et charge le Maire de notifier cette décision au représentant de l'Etat et à la direction des services fiscaux.

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'une PVR (Participation pour Voies et Réseaux)

En vue du remboursement des frais liés aux travaux d'extensions des réseaux Route de Bacouël pour la construction de la salle multisports, une délibération de principe a mis en place la PVR Participation pour Voies et Réseaux. La DDE a été sollicitée pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage. La mission comprend le calcul de la PVR, le modèle de délibération spécifique (une par voie), les conventions commune-propriétaire, pour un montant de 2 637,18 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage et donne délégation au Maire pour la signature du contrat correspondant.

Commission d'appel d'offres

La Préfecture de la Somme nous a adressé un courrier précisant que la commission d'appel d'offres pour les communes de moins de 3500 habitants est formée du Maire et de trois membres du Conseil Municipal. Il convient de rectifier la composition de notre commission (4 titulaires donc un membre titulaire en trop). Monsieur Joron accepte de devenir suppléant. Une nouvelle délibération sera transmise à la Préfecture.

Informations Com. de Com. du Canton de Conty

- distribution du compte rendu de l'Assemblée Générale de la Com. de Com. du 21/04, désormais les comptes rendus seront transmis aux membres du Conseil qui ne sont pas délégués à la Com. de Com., ces délégués le recevant directement chez eux
- à ce jour, aucun aîné de Plachy-Buyon ne s'est montré intéressé par le service de portage de repas à domicile
- 59 enfants ont participé au Centre de Loisirs de Plachy-Buyon lors des vacances de Pâques du 7 au 18 avril 2008

Informations communales

- Le Maire informe le Conseil Municipal que les cartes postales de Plachy-Buyon qui avaient été commandées ont été reçues et propose qu'elles soient vendues lors du Marché de Printemps. Afin de pouvoir vendre ces cartes, sur les conseils du Trésorier, le Conseil Municipal décide la création d'une régie. Le régisseur ne pouvant être un élu, le Conseil Municipal décide que le secrétaire de mairie sera régisseur. Par ailleurs, il sera proposé aux commerces de la commune (café...) de vendre ces cartes postales.

- Le Maire informe le Conseil Municipal de l'entrevue du 21 avril avec Mr Guerle chargé de mission « politique haut débit » au Conseil Général de la Somme et Mr Baussart, chef de projet de l'entreprise Graniou (missionnée par Mr Demaret- Responsable du déploiement -projet de résorption des zones blanches- chez France Télécom Orange) concernant l'installation d'une Armoire Haut Débit en fin d'année. Il appartient à la commune d'acheter le terrain sur lequel cette armoire sera implantée. Le lieu ayant été déterminé avec les intervenants, près du poste France Télécom existant, rue des Clabaudois, le Maire contactera Mr Namont pour lui proposer l'acquisition du terrain nécessaire.
- L'implantation d'un candélabre Chemin du Moulin, nécessite un nouveau compteur. Mr Normand a vu sur place avec EDF, le compteur sera placé à hauteur du garage de Mr Retourné. Le devis s'élève à 1000,98 € TTC.
- La première réunion du futur club informatique a eu lieu le 22 avril, la prochaine devrait avoir lieu en septembre ; indépendamment du devis reçu (7227 € TTC), 2000 € ont été prévus au budget. Concernant le futur club informatique, Mr Vorbeck, précise que le Conseil Régional ne subventionne que si la commune adhère à « Picardie en Ligne » et paye un intervenant (subvention de 300 € par ordinateur, pour l'acquisition de 5 ordinateurs minimum).
- Distribution du compte rendu de Madame Boudard-Capon (réunion Plan Local d'Urbanisme du 21/04), les espaces boisés classés et « à classer » ont été répertoriés. La Commission PLU-Urbanisme doit recenser et photographier les propriétés qu'elle souhaite préserver au titre de l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme. Il conviendra de rencontrer les propriétaires.
- Prévue au budget, l'acquisition de la propriété de Mr Macaigne est subordonnée au règlement de la succession. Maître Dupuy sera relancé pour obtenir la liste exhaustive des ayants-droits, un courrier avec accusé de réception lui avait déjà été adressé pour signaler le délabrement du mur. Le Maire va prendre un arrêté de péril et des barrières signaleront le danger.
- Une réunion aura lieu sur le terrain destiné au futur atelier municipal en présence de l'architecte
- Pour information, considérant l'obligation faite aux collectivités de fournir les réseaux, une estimation a été demandée au SIER pour un projet de construction (par un particulier) Chemin de Saint Sauflieu au Hameau de Buyon. Cette estimation s'élève à 5 927 € (remboursement par la PVR)

Questions diverses

- Mr Normand propose que la vidange du tracteur Kubota soit faite sur place par les agents (déplacement Deboffe). Sujet à étudier.
- Mr Normand informe le Conseil Municipal qu'une plaque d'égout a été volée Route de Bacouël près du terrain de tennis. Le Maire va porter plainte et solliciter le remboursement par l'assurance de la commune.
- Mr Marticho informe le Conseil que certaines personnes ne comprennent pas pourquoi le Hameau de Buyon va devenir inconstructible. Il est rappelé qu'il y a eu une réunion publique à ce sujet, que c'est une volonté de la Chambre d'Agriculture qui figurait dans le « Porter à connaissance » du Préfet (document regroupant les avis des services qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de notre PLU). Seules les constructions agricoles et les extensions des habitations existantes seront autorisées sur le Hameau de Buyon.
- Mme Bachelay, propose aux conseillers qui le souhaitent d'écrire un article pour le prochain bulletin d'information.
- Rappel des manifestations prévues : Conférence sur le jardinage, Parcours du cœur, Marché de Printemps le 4 mai ...

- - - - -

La séance est levée à 23 h 50.